

2020_04_20_PACA-Corse_courrier_GRH_ordonnance_Conges_RTT_15_avr . 3

2020_04_16_CHSCT13_compte-rendu _____ 5



Ordonnance du 15 avril sur les RTT et les CA : **Quand l'arbitraire et l'opacité entrent dans la danse**

Monsieur le Directeur Interrégional de PACA-Corse ,

La publication de l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020, sans aucune concertation avec les OS et dans le contexte si particulier que nous vivons actuellement, a été mal accueillie par l'ensemble des agents des Douanes et nous réaffirmons notre opposition à ce texte qui une fois de plus ampute les droits des fonctionnaires.

Laissant, pour partie, libre champ à l'appréciation des chefs de service dans son application, cette ordonnance ne manquera pas de créer tensions et rancœurs à un moment où nos responsables politiques prônent l'effort collectif et l'unité nationale dans cette période sans précédent dans notre histoire.

Nous pensons que l'application de ces dispositions doit se faire en toute équité, transparence et avec un minimum d'uniformisation au sein des différents services de la DI.

Alors que dans de nombreux services, la position statutaire de chaque agent a fait l'objet d'une évaluation concertée en prenant en compte les missions prioritaires définies dans le Plan de Continuation d'Activité, les situations personnelles des agents (garde d'enfant, santé fragile) et les moyens informatiques dédiés, il semblerait que la situation au sein d'autres services soit tout autre.

À titre d'exemple, concernant les bureaux particuliers de la DR d'Aix-En-Provence, alors que deux réunions pré-confinement (13 et 16 mars) ont été organisées afin de s'adapter à cette situation inédite au cours desquelles la position des agents a été définie (ASA, travail en présentiel, télétravail avec matériel Douane, travail déporté pour cause d'absence de matériel disponible avec fourniture de clés USB afin de transférer les dossiers utiles à la continuité de l'activité) et à la suite desquelles chaque agent s'est investi dans ses missions en fonction des moyens dont il disposait, il semblerait que les remontées via la côte de service soient des plus fantaisistes : un agent équipé d'un ordinateur professionnel avec accès Rapido pouvant être placé en ASA le matin et en télétravail l'après-midi !

Une telle gestion effectuée en totale opacité et de manière unilatérale nous paraît inacceptable.

Que des agents dotés de matériels administratifs et assurant des missions importantes en lien avec l'épidémie de Covid-19, que des agents qui prennent à cœur la continuité du service et ont dans la mesure du possible assuré leurs missions même dans des tâches invisibles (contacts téléphoniques avec les services ou les opérateurs) et pensent, de bonne foi, depuis le début de la crise sanitaire être en position de télétravail (ou de travail déporté), voient leurs positions varier sans véritable justification, puissent se voir retirer des jours de CA ou de RTT est inacceptable.

Nous demandons donc :

- Lorsque cela n'a pas déjà été fait, que chaque agent dans tous les services de la DI, se voit communiquer la position qui est la sienne depuis le début de la période de confinement ;
- Que toute modification à venir soit effectuée en concertation avec les agents concernés ;
- Que l'application de l'ordonnance se fasse de manière harmonisée au sein de la DG et de la DI.

Au vu des tensions inutiles générées par cette situation, une réaction rapide de votre part nous serait particulièrement agréable.



Compte-Rendu CHS-CT 13 du 16 avril 2020

STOP
COVID-19



Propos et discussions liminaires

Le deuxième CHSCT en audioconférence a débuté par une pensée pour une enquêtrice de l'INSEE décédée à Nice la semaine dernière (sans rapport avec le CODIV19) ainsi que pour le premier agent de la DGFIP décédé du COVID19 à Versailles.

Lors des liminaires des différentes OS a été évoqué le projet d'ordonnance permettant le retrait jusqu'à 10 jours de RTT et CA. Pour la douane les DR de Marseille et Aix-en-Provence ont annoncé que pour l'instant, rien n'était fixé en douane et qu'ils attendaient les consignes de la direction générale. Solidaires a rappelé son opposition totale aux mesures répressives issues de la loi d'urgence sanitaire, rappelant qu'il était totalement injuste qu'une situation subie par les agents voient ses conséquences doublées par ce qui peut s'apparenter à une sanction.

À la suite de cela, un vœu a été voté à l'unanimité des représentants du personnel demandant la non application des RTT et CA imposés aux agents dépendant du CHSCT.

Selon la présidence du CHSCT, les agents exerçant en télétravail ne sont pas concernés. Or, Solidaires Finances a rappelé que, d'après le projet qui aurait fuité, l'ordonnance permettrait également d'imposer aux agents en télétravail de poser des jours de RTT et de CA, ces derniers ne rentrant pas en compte dans le cadre du déblocage des jours de fractionnement.



■ Le point de vue médical et social

Les médecins de prévention ont commencé par informer les membres du CHSCT de l'angoisse rapportée à leurs oreilles de la part des personnes fragiles ainsi que de personnes vivant avec des personnes fragiles à la suite de l'annonce du début d'un déconfinement sans avoir plus de précisions. À cela s'ajoute la crainte de prendre les transports en commun.

En réponse, il a été annoncé que trois groupes de travail nationaux vont être créés à la DGFIP dès la semaine prochaine pour réfléchir au déconfinement et à sa mise en place. Pour la douane, un groupe de travail national va également voir le jour pour préparer la reprise du travail en présentiel.

Il a été rajouté également par les médecins de prévention que les tests ne sont pas totalement fiables actuellement : de nombreux faux négatifs ont été constatés.

Le sujet du registre SST a également été discuté. En effet, des mentions ont été faites sur le COVID19 dans le registre dématérialisé de la DRFIP. L'inspectrice santé et sécurité au travail (ISST) n'ayant pas eu connaissance de ces mentions, elle a demandé à ce qu'elle, ainsi que les membres du CHSCT, soient informés de ces inscriptions. Elle a par ailleurs rappelé l'article 15 du règlement intérieur du CHSCT selon lequel chaque séance doit voir l'étude des registres et que ceux-ci doivent être communiqués.



☐ **Volet organisation du travail**

Pour la douane, le directeur interrégional a rappelé que le télétravail était largement privilégié. Ainsi, les services particuliers de la DI fonctionnent avec 3 agents, les grands bureaux de douane comme Fos avec 6 agents, la Recette interrégionale avec 4 ou 5 agents. Pour les services de la surveillance, la problématique se pose principalement sur le nombre d'agents par véhicule. Par ailleurs, en cas de non présence de tous les dispositifs de protection, les contrôles ne doivent pas avoir lieu. Solidaires Finances a posé la question du dépistage systématique des agents de la surveillance. En réponse, la DI a informé que ce dépistage ne serait pas systématique en l'état. Cependant, si des agents se font dépister de leur propre chef à l'IHU ou ailleurs, ils ont reçu consignes d'informer la hiérarchie des résultats.

S'agissant des taux de présence, le DR de Marseille a donné les chiffres du 15 avril dans la direction régionale : **16,57 % en AG/CO et 13,14 % en SU.**

☐ **Mesures de protection.**

Le PLI a informé les représentants du personnel qu'une première livraison de masques chirurgicaux avait été redispachée dans les services et qu'une deuxième livraison avait été réceptionnée le 15 avril. Pour l'instant, aucune pénurie n'est donc à craindre. Des stocks de masques FFP2 périmés, datant de l'épidémie du H1N1 ont également été retrouvés.

Solidaires a demandé que lorsque les masques seront distribués à grande échelle, un mode d'emploi d'utilisation soit également fourni afin d'éviter de mauvaises pratiques (masque mal placé, touché ailleurs que sur les élastiques, non changé, etc).

La médecine de prévention a confirmé qu'une bonne utilisation des masques était nécessaire afin de garantir le plus de protection possible et qu'un guide a déjà été communiqué. Par ailleurs, une nouvelle communication au moment de la distribution lui semble opportun. La conseillère de prévention de la DI PACA-Corse a ajouté qu'un mode d'emploi avait été diffusé sur les boîtes mercure au début du mois d'avril.

Les représentants du personnel ont émis à l'unanimité le vœu que les différentes administrations mettent en œuvre toutes les mesures de protection nécessaire et qu'un dépistage massif de l'ensemble des personnels soit mis en place à la reprise de l'activité dans les sites.



N'hésitez pas à nous faire remonter les éventuels problèmes rencontrés au bureau, sur le terrain ou simplement dans le cadre de la gestion des mesures RH mises en œuvre pour assurer le plan de continuité de l'activité (télétravail, présentiel, AA etc).

☐ **Solidaires Douanes était représenté par Vincent FINKBEINER**

Des questions ? Des remarques? Une seule adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr



Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail (C.H.S.-C.T.) exceptionnel
du 16 avril 2020

Déclaration Solidaires Finances 13

Madame La Présidente,

Ce CHS-CT se réunit pour la deuxième fois depuis le début du confinement . Avant toute chose, nous rappelons le message adressé aux ministres par nos Fédérations en tant qu'employeur.

Il relève de leur responsabilité et de celles de tous les chefs de service qui sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Nous réaffirmons nos revendications nationales et locales :la protection et la santé des personnels est notre priorité absolue et constante, elle s'inscrit dans cette période particulière en totale cohérence avec ce que Solidaires Finances a toujours défendu en matière de conditions de travail.

Nos exigences vont au-delà des gestes barrières. L'administration doit par tous les moyens garantir la santé des agents dont elle est responsable.

Pour Solidaires Finances, chaque agent doit pouvoir bénéficier des protections indispensables (masques, lunettes de protection, gants, gel hydro-alcoolique, nettoyage des locaux...)

Le 10 avril Bercy a annoncé l'arrivée de 900 000 masques. Ces derniers viennent s'ajouter aux 215 000 déjà arrivés et distribués. Ces chiffres sont conséquents mais insuffisants, il faut les ramener au nombre d'agents en imaginant un éventuel usage quasi permanent.

L'attribution de masques lavables doit être envisagée. S'agissant du nettoyage des locaux, un réexamen des contrats de nettoyage pour garantir leur propreté est nécessaire, afin de protéger les personnels, les employés et le public (à son retour dans les locaux administratifs). Les personnels chargés du nettoyage doivent être équipés des moyens de protection indispensables mais également de produits d'entretien et désinfectant.

Nous avons dans cette instance ainsi qu'au niveau national, maintes fois dénoncé l'attitude de certains employeurs, que nous avons qualifiés de « patrons voyous ». Il est temps que cela cesse.

Nous revendiquons la stricte application du Plan de Continuité d'Activité. Le taux de présence doit être le plus réduit possible. Pour les agents assurant des missions prioritaires les obligeant à poursuivre leur activité, le télétravail doit rester la règle. Ceci suppose toujours suppose toujours d'adapter les moyens afin que les agents télétravaillant le fassent dans de bonnes conditions. Nous revendiquons également le droit à la déconnexion .

Nous rappelons qu'aucun agent ne doit voir ses droits à congés ni ses droits sociaux (temps de travail par exemple) remis en cause d'une quelconque manière.

Les agents, qui ont toutes et tous été contraints par la période de confinement et qui seront touchés par la crise qui s'ouvre, ne doivent aucunement en être les victimes.

En ce qui concerne plus particulièrement la DGFIP, alors que notre organisation a demandé un véritable report des échéances fiscales et de la campagne IR en faisant valoir l'absolue priorité de garantir la santé et la protection des agents et du public, le ministre a fixé les dates de la prochaine campagne d'Impôt sur le Revenu qui va commencer au cœur de la période de confinement .

Si l'attachement et l'engagement des agents des Finances Publiques aux missions de la DGFIP et au service public sont quotidiennement démontrées, les risques sont nombreux .

Lors des différentes audio conférences, la DRFIP nous a assuré s'attacher à une organisation spatiale des zones d'activité afin d'assurer une totale distanciation .

Nous pensons que l'intervention des acteurs de la prévention est nécessaire afin qu'ils puissent « valider » cette organisation en lien avec la protection des agents. Nous demandons (sans avoir peur de nous répéter) que tous les moyens de protection soient attribués (masques, gel, gants, produits désinfectant, nettoyage des locaux)

Par ailleurs, la Direction Générale affiche un taux de présence indicatif de 40 %, cet étiage pouvant être variable selon les contextes (tissu fiscal, taux de télédéclarants) et évolutif dans le temps, à la hausse comme à la baisse en fonction du volume des flux, de leur origine (e-contact, téléphone, mél), de leur teneur et de l'importance de la saisie des déclarations papier. Notre organisation a indiqué que ce chiffre était trop important et qu'il était de nature à générer d'importants problèmes de protection.

De plus, les restructurations en cours (Nouveau Réseau de Proximité, démétropolisation, transfert de missions de recouvrement en provenance des douanes) ne peuvent que fragiliser la DGFIP : elles doivent être annulées. Les suppressions d'emplois doivent être stoppées.

Les difficultés qui s'annoncent vont être importantes et concerneront l'ensemble de la DGFIP. Celle-ci ne peut être davantage fragilisée dans une période où elle sera au cœur de l'activité économique et du fonctionnement d'une action publique elle-même vitale à la société.

La priorité doit être la stabilité : il ne doit pas y avoir de fusion/suppression de services.

Pour conclure, nous sentons des ministres en tension. La période n'est pas facile.

Nous rappelons qu'elle n'est facile pour personne, et en premier lieu pour les agents qui ont pour mission de « faire tourner la boutique ». Que penser de la réouverture des crèches, écoles et collèges dans des conditions de sécurité intenable pour les enfants, les enseignants et les parents ? Autant de stress supplémentaire infligé aux parents devant reprendre le travail.

Quid dans ces conditions des publics « fragiles » et des personnes « contacts » ?

Il est un retour dans le temps qui peut avoir son intérêt : pour les fonctionnaires en général et pour les agents de Bercy en particulier, l'ambiance n'était déjà pas très allante avant le Covid-19. Nous laissons tout le monde imaginer ce que ce dernier a ramené en plus sur ce contexte déjà dégradé. Les autorités politiques auront ainsi quelques clés de compréhension .

Enfin, nous reprenons ci après le communiqué de Solidaires Fonction Publique suite à l'allocution du Président de la République.

Le Président de la République a indiqué que d'ici 3 semaines, nous aurons multiplié par 5 la production de masques pour les personnels soignants sous-entendant que nous sommes encore loin de pouvoir fournir à chacun le stock de masques indispensables à une protection minimale dans la période épidémique. Quel décalage face à l'enjeu.

À ce jour donc, la santé des agents publics est encore mise en danger.

Le début du déconfinement est prévu à partir du 11 mai dans des conditions encore bien floues qui ne laissent apparaître que la volonté de satisfaire le patronat et une reprise de l'économie.

Solidaires Fonction Publique exige que pour chaque réouverture de service, administration, collectivité, ministère, tous les agents publics bénéficient de toutes les protections nécessaires : masques, gel, savon et point d'eau, sur-blouses si nécessaire, plexiglas et tout autre moyen indispensable.

Les gestes barrières ne suffisent en aucun cas et ne pourront protéger les agents. Le respect des mesures de distanciation sociale est également une nécessité et tous les aménagements doivent d'ores et déjà être organisés. Tous les agents doivent par ailleurs pouvoir bénéficier de tests de dépistage systématiques et réguliers ainsi que des contacts avec leurs médecins de prévention aussi souvent que nécessaires.

Solidaires exige que toutes les mesures de protection soient également bien prévues pour tous les agents en contact avec le public qu'il soit adulte ou enfant.

Aucune administration ne doit ouvrir sans que l'ensemble de ces conditions ne soient réunies. Chaque fois que les conditions de sécurité ne le seront pas, Solidaires engagera les agents à exercer leur droit de retrait. Toute menace de sanction est inadmissible.

Solidaires exige qu'il n'y ait aucune entrave à l'exercice des mandats syndicaux notamment envers les lanceurs d'alerte.

Solidaires n'acceptera en aucun cas qu'une catastrophe sanitaire encore plus grande que celle que nous connaissons déjà ne soit engendrée du fait notamment de l'insuffisance de matériel et du manque d'anticipation. Les agents ne doivent en aucun cas être mis en danger. Il en va de la responsabilité des employeurs publics. L'État employeur doit par ailleurs être exemplaire.

